



## **ANNEXE DU REGLEMENT GENERAL CONCERNANT LES SALLES DE LA COMMUNE DE GIBLOUX**

### **Salle de sport de Farvagny**

#### **A. Prescriptions particulières**

##### **1. Matériel à disposition**

La sonorisation, des tables et bancs pliables et des tables hautes sont à disposition sur demande.

##### **2. Utilisation des salles**

Les élèves des écoles ne sont pas autorisés à entrer dans la salle avant l'arrivée de l'enseignant(e), du moniteur ou de la monitrice. Le responsable ne quittera les locaux qu'après le départ de tous les élèves.

Les usagers de la salle de sport doivent être chaussés de pantoufles de gymnastique ou de jeux, lesquelles seront utilisées en salle uniquement (chaussures de football et d'athlétisme interdits). Ces chaussures de sport ne doivent pas marquer le sol.

A la fin de chaque période, le matériel et les engins doivent être remis en place. Toute défectuosité (matériel, sol, etc.) sera signalée au personnel communal, afin que la réparation soit faite dans les meilleurs délais. Le matériel défectueux sera retiré jusqu'à sa réparation.

Tout jeu susceptible de causer des dommages est interdit. Le football en salle ne se pratiquera qu'avec des ballons spécialement prévus à cet effet (revêtement en feutre).

Lors des leçons, répétitions et autres entraînements, la salle doit être libérée au plus tard à **23 h 00**.

##### **3. Nettoyages lors de manifestations**

Le locataire est tenu de rendre les locaux, le mobilier et les accessoires dans l'état où il les a reçus. La remise en ordre après l'utilisation comporte en particulier l'obligation de débarrasser de tout matériel les locaux loués ou mis à disposition, ainsi que de balayer la mezzanine et de vider le frigo. Tout matériel utilisé doit être rangé.

Le matériel et les produits de nettoyage sont mis gratuitement à la disposition du locataire, sauf les produits et linges pour la vaisselle à la main.

Le nettoyage et la remise en ordre après la manifestation comportent en particulier l'obligation de :

- nettoyer la mezzanine et le bar (sol, plans de travail, frigo) ;
- débarrasser les WC de tout déchet ;
- les tables et bancs doivent être nettoyés et rangés selon les instructions du personnel communal.

Tous les déchets, les ordures ménagères ainsi que les déchets recyclables (verre, PET, papier, etc.) seront débarrassés par le locataire.

Si les locaux ne sont pas rendus propres, ils seront nettoyés par le personnel communal et facturés au prix de **Fr. 50.- / heure**.

#### 4. Dépôt de garantie

Tous locataires, à l'exception des sociétés locales, sont dans l'obligation d'effectuer un **dépôt de Fr. 500.00** lors de la remise des clefs. Ce dépôt sera restitué lors de la reprise des locaux, si aucun dégât n'a été constaté.

## B. Tarifs

### Sociétés

Salles louées	Gibloux		Hors Gibloux	
	Sociétés		Sociétés	
	Halle Simple y.c. 2 vestiaires	Halle double y.c. 4 vestiaires	Halle Simple y.c. 2 vestiaires	Halle double y.c. 4 vestiaires
Tarif journalier	GRATUIT	GRATUIT	650.00	650.00
Tarif horaire	GRATUIT	GRATUIT	60.00	120.00
Terrain de sport sans éclairage, y.c. 2 vestiaires, max. 3 h	GRATUIT		70.00 forfait	
Terrain de sport avec éclairage, y.c. 2 vestiaires, max. 3 h	GRATUIT		100.00 forfait	
Vestiaire suppl. par unité d'utilisation	GRATUIT		20.00 forfait par utilisation	
Mezzanine avec bar et économat (max. 6h)	GRATUIT		70.00 forfait	

### Privés et entreprises

Salles louées	Gibloux			
	Privés	Privés	Entreprises	Entreprises
	Halle Simple y.c. 2 vestiaires	Halle double y.c. 4 vestiaires	Halle Simple y.c. 2 vestiaires	Halle double y.c. 4 vestiaires
Tarif horaire	40.00	80.00	40.00	80.00

Salles louées	Hors Gibloux			
	Privés	Privés	Entreprises	Entreprises
	Halle Simple y.c. 2 vestiaires	Halle double y.c. 4 vestiaires	Halle Simple y.c. 2 vestiaires	Halle double y.c. 4 vestiaires
Tarif horaire	60.00	120.00	60.00	120.00

***Des locations horaires par des privés et entreprises sont possibles uniquement pour des activités sportives.***

Approuvé par le Conseil communal le 27 août 2018  
Modifications adoptées par le Conseil communal le 18 mars 2019